

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Entretien, curage, protection des berges et travaux annexes sur les ruisseaux, jalles, esteys, fossés - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de BORDEAUX intervient sur environ 32 kilomètres de cours d'eau et leurs terrains attenants répartis sur tout le territoire, qui nécessitent un entretien régulier : nettoyage et curage du lit, entretien et réparation des berges, curage des biefs de moulins, curage à l'hydraulique de différents busages, entretien des plantations...

Un marché similaire, actuellement en cours d'exécution, arrive à échéance en octobre 2006. Il convient donc de lancer une procédure pour la dévolution d'un nouveau marché intervenant pour une durée de quatre ans à compter de la notification du marché.

Les travaux à exécuter consisteront principalement en :

- nettoyage et curage des ruisseaux, jalles, esteys et fossés,
- fauchage des berges ainsi que réparations et protections de toutes natures (pieux en bois, géotextiles, enrochements, génie végétal...),
- entretien régulier des végétaux de bordure existants (débroussaillage, élagage, abattage des arbres gênants ou endommagés, enlèvement des souches, plantations...).

Un plan général permettant de situer les différents tronçons de cours d'eau concernés, ainsi qu'un tableau récapitulatif, sont donnés en annexe de cette délibération. Le programme d'intervention prévoit une fréquence moyenne, pour l'entretien courant, de deux passages par an.

A cet effet, et dans le respect notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, les services techniques communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises pour la dévolution d'un marché public sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un marché d'une durée de quatre ans, qui permettra la mise en œuvre de la totalité des opérations envisagées sur les zones géographiques concernées.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés, Hôtel de Communauté, 13^e étage.

La dépense est estimée à 2 190 000 € T.T.C., elle sera imputée sur le budget Principal, section de fonctionnement, chapitre 011, fonction 8112, compte 61523 – CRB O200, Programme GEO, des exercices concernés.

En raison du montant estimé pour cette opération, l'avis d'appel à concurrence interviendra au niveau national en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises,

et autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

M. JEAN-PIERRE TURON

